

REUNION DE RESTITUTION DES ATELIERS DE CONCERTATION ESPACES PUBLICS

**Mardi 17 janvier 2017
en Mairie du 3^{ème}**



Intervenants :

Thierry PHILIP – Maire du 3^{ème} arrondissement

Michel Le FAOU – Vice-président à la Métropole de Lyon en charge de l’Urbanisme & l’Habitat

Loïc GRABER – Adjoint à la Démocratie participative à la Ville de Lyon

François DECOSTER – l’AUC

Lionel MARTIN – Chef de projet Espaces publics à la SPL Lyon Part-Dieu

32 PARTICIPANTS accueilli par Thierry Philip, Maire du 3^{ème} arrondissement de Lyon

Introduction par Thierry Philip

Rappel du contexte

Michel Le Faou rappelle les grands enjeux du projet Lyon Part-Dieu et de réaménagement des espaces publics.

- Réaménager les espaces publics vieillissants et/ou usés par les flux,
- Réorganiser les modes de transports en donnant plus de place aux piétons et aux modes de transport doux (vélos et transport en commun urbain),
- Rendre les parcours plus simples et lisibles, notamment entre l’Est et l’Ouest du quartier,
- Rendre le quartier moins minéral en réintroduisant des espaces verts,
- Accompagner la restructuration de deux équipements majeurs à savoir la gare et le centre commercial,
- Réaménager les espaces publics et espaces privés à usage public comme les mails de la résidence Desaix et les terrasses du centre commercial.

Soit 30 hectares d’espaces publics et de voirie afin de répondre aux 3 principaux enjeux du projet qui sont de :

- Repenser les mobilités,
- Réaliser un quartier tertiaire européen de référence,
- Et faire de la Part-Dieu un quartier plus agréable à vivre pour ses habitants, usagers et salariés.

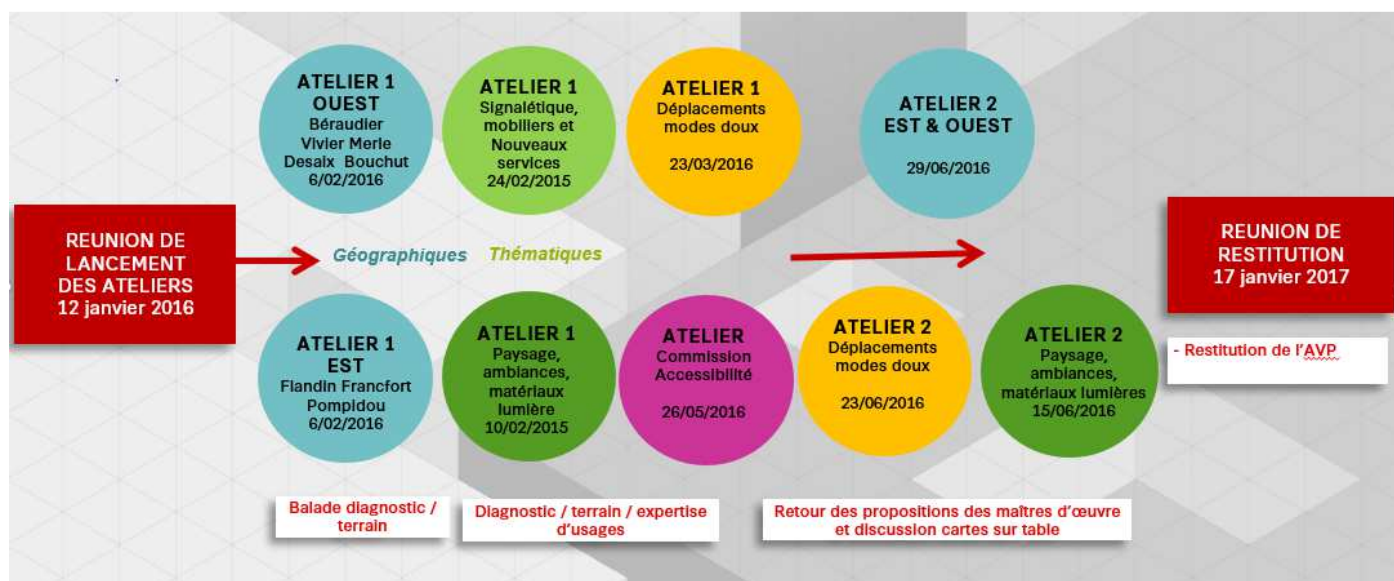
Plusieurs espaces publics ont déjà été réalisés :



- L'aménagement de la rue Garibaldi entre la place de l'Europe et la rue Bouchut avec la création de vastes trottoirs, d'une piste cyclable sécurisée et la disparition des trémies facilitant la traversée de la rue d'Est en Ouest. La phase 2 de l'aménagement se poursuit entre la rue Bouchut et la rue d'Arménie dans une configuration semblable pour une livraison fin 2017
- La création de la rue Mouton-Duvernet, de l'Esplanade Nelson Mandela et de son vaste espace vert,
- Le parc Jacob Kaplan sur la Buire,
- La démolition du bâtiment B10 qui a ouvert la place Béraudier sur le boulevard Vivier Merle.

Rappel de la concertation menée en 2016

Loïc GRABER rappelle que cette réunion de restitution fait suite aux différents ateliers de concertation (géographiques et thématiques) qui se sont tenus en 2016 qui consistaient à réaliser, avec les usagers ou habitants, un diagnostic des espaces publics qui seront requalifiés dans le périmètre du projet urbain Lyon Part-Dieu.



L'ensemble de ces ateliers a réuni près de 140 participants.

Les objectifs étant d'enrichir l'aménagement de chaque espace en prenant en compte les usages actuels et les espaces susceptibles d'être développés.

Lionel MARTIN fait un bilan des remarques émises lors des ateliers de concertation. Les principales remarques émises peuvent être classées selon 3 catégories :

1- Les remarques intégrées au projet

*Exemples : Lors de l'atelier cyclistes du 23/06/2016, il a été demandé que les revêtements dédiés aux vélos soient différenciés -> **Réponse : Cette demande a été intégrée au projet avec revêtements de chaussée différenciés pour les vélos***

2 Les remarques qui seront intégrées lors des phases ultérieures d'études

*Exemples : Lors de l'atelier géographique du 29/06/2016, il a été demandé que le jardin de la bibliothèque soit traité comme un véritable parc plutôt qu'une simple promenade -> **Réponse : Cette demande est en cours d'étude avec la volonté de tenir compte de ce souhait en essayant de redéfinir les limites de cet espace en lien avec les services de la Ville de Lyon en charge de la gestion de la bibliothèque***

3 Les remarques qui ne seront pas intégrées au projet pour les 3 raisons suivantes :

► **La remarque fait référence à un aspect « non négociable » du projet.**

Exemples : Lors de l'atelier paysage du 15/06/2016, il a été demandé que la rue Bouchut ne soit pas ouverte aux VP

Réponse : Cette demande est « hors programme » et ne peut donc être prise en compte

Exemples : Lors de l'atelier cyclistes du 23/06/2016, il a été demandé réaliser des bandes cyclables sur la rue Desaix

Réponse : La rue Desaix est conçue comme une voie de desserte du quartier avec des trottoirs larges, des plantations au nord et au sud et des vitesses limitées à 30 km/h. La création de bandes cyclables se ferait au détriment des largeurs de trottoir, du stationnement et des plantations d'arbres.

► **La remarque est en dehors du périmètre de réaménagement des espaces publics.**

Exemples : Lors de l'atelier géographique du 29/06/2016, il a été demandé que la rue Paul Bert soit requalifiée

Réponse : Cette demande est en dehors du périmètre opérationnel

► **La remarque est contraire à la réglementation ou impossible à réaliser techniquement**

Exemples : Lors de l'atelier cyclistes du 23/06/2016, il a été demandé de protéger par un séparateur la bande cyclable au sud de Pompidou

Réponse : L'espace disponible sur l'avenue Pompidou ne permet pas de protéger l'aménagement cyclable au sud de la voie une piste cyclable doit être suffisamment large pour être entretenue)

Lionel MARTIN précise que la concertation n'est pas terminée. Au 1^{er} trimestre 2017, un site d'expérimentation des futurs espaces publics sera réalisé sur le terrain situé entre le centre commercial et la cité administrative, rue Bouchut. Ce site proposera notamment des planches d'essai permettant d'expérimenter en situation réelle les premières orientations d'aménagements (choix de matériaux accessibilité, confort thermique, perméabilité des sols, plantations d'arbres...). Des visites sur site seront organisés par la SPL Lyon Part-Dieu avec l'ensemble des participants aux ateliers de concertation.

François Decoster, architecte urbaniste du projet Lyon Part-Dieu présente l'avant-projet (AVP) des espaces publics.

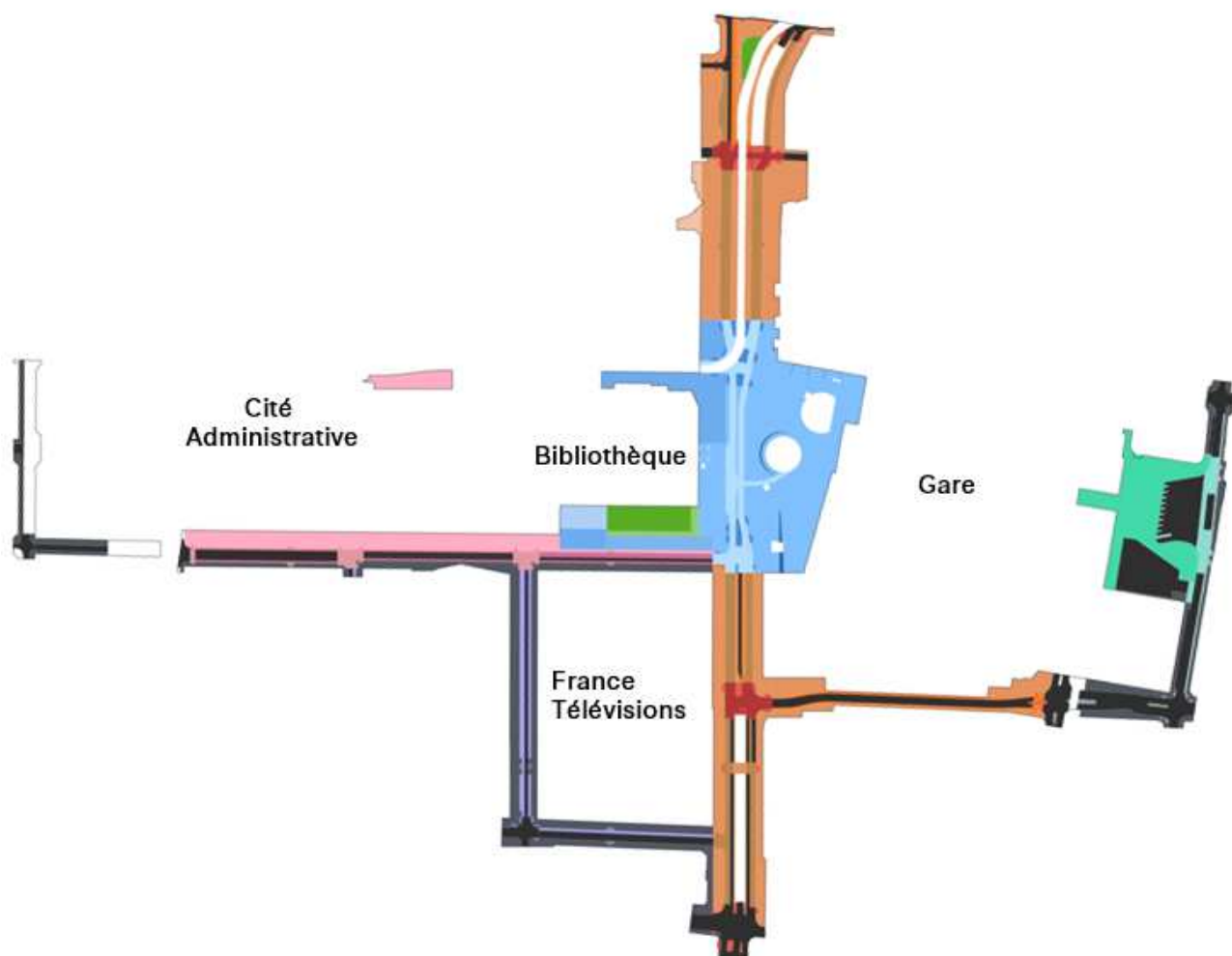
Plan du périmètre des espaces publics :



Le plan matérialise les voies qui seront traitées dans le cadre de l'aménagement des espaces publics (places de Francfort et Béraudier, esplanade de la Bibliothèque, boulevard Vivier Merle, avenue Georges Pompidou, rue du Docteur Bouchut, Desaix, Cuirassiers, Mazenod, André Philip notamment). Apparaissent les projets d'implantation des arbres, des voiries, des candélabres.

Concernant les matériaux :

A partir d'une logique d'ensemble cohérente, il est proposé de définir des périmètres de matérialités différentes. En effet, chaque espace développe ses propres ambiances et qualités en fonction de son programme, de ses usages, de ses contraintes (réseaux, infrastructure) et de ses potentialités (plantation, infiltration). A ce jour, certains choix de matériaux restent à confirmer au regard de l'économie générale du projet et des modalités de gestion, de maintenance ou de réparation des sols.



Compte tenu des accès piétons sur la place Béraudier, il est préconisé des matériaux lisses sur les trajectoires en biais (Bouchut-hall de gare / Sortie Centre commercial Servient-hall de gare), des matériaux plus rugueux sur le reste de la place. L'intérêt de la mixité des matériaux a été mis en exergue lors d'une présentation à la Commission d'accessibilité des personnes victimes d'un handicap. Les couleurs pourraient aller du gris clair au gris plus foncé en fonction des zones d'ombre ou d'ensoleillement. La mise en place des matériaux différents si l'on souhaite irriguer les arbres ou pas. Il sera privilégié des matériaux à l'entretien facile et si possible de proximité....

Suite aux échanges avec les associations cyclistes dans le cadre des ateliers de concertation, il est envisagé que des revêtements différenciés recouvrent les aménagements cyclables.

Concernant le paysage :

Suite à un bilan du paysage actuel du quartier, le paysagiste du groupement (BasSmets) propose 4 essences d'arbres :

- Arbre aux 40 écus (Ginkgo Biloba)
- Cèdre de l'Atlas (Cedrus Atlantica),
- Fevier d'Amérique (Gleditsia Tricandros)
- Poirier de Chine (Pyrus Calleryana)

qui se déclineront sur tout le périmètre. Le choix de mixer les essences est motivé par le renforcement de la diversité et la résilience des plantations, et le souhait de diversifier les formes en fonction des espaces et des ambiances souhaitées. Les couleurs du feuillage seront différentes selon les saisons et les arbres, ainsi que leur taille. Quelques arbres existants devront être enlevés ou déplacés mais l'idée reste d'en conserver le plus possible.

Le projet prévoit la plantation de 400 et 700 arbres suivant une trame de 5 m dans la mesure où le sol est en capacité de les recevoir. Il sera probablement difficile de le faire dans certaines rues, notamment sur le boulevard Vivier Merle, en raison des nombreux réseaux souterrains (trémie, réseaux télécom et assainissement...).

PALETTE VEGETALE EXISTANTE



Arbre de soie
Albizia



Cerisier
Prunus



Fevier
Gleditsia



Mimosoulier
Celtis



Platan
Platanus



Aulne
Alnus



Charme
Carpinus



Frêne
Fraxinus



Noisetier
Corylus



Sophora
Sophora



Bouleau
Betula pendula



Chêne
Quercus



Arbre aux 40 écus
Ginkgo Biloba



Orme
Ulmus



Tilleul
Tilia



Calocedre
Calocedrus



Erable
Acer



Marronnier
Aesculus



Peuplier
Populus



Tulipier
Liriodendron



Cèdre
Cedrus



Evdia
Evdia Rutacarpa



Metasequoia
Metasequoia



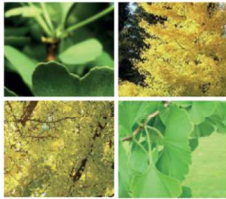
Pin
Pinus



Zelkova
Zelkova

PALETTE VEGETALE PROJETEE

GINKGO BILOBA : 50 %



GINKGO BILOBA
Arbre aux 40 écus

Feuillage : caduc en éventail
Type de plante : vivace
Hauteur : 15 à 20 m
Port : pyramidal
Feuilles : fendues en deux lobes (bilobées)
Fleurs : jaunes l'automne
Fruits : - uniquement Ginkgo mâles
Type de sol : argilo-sableux, neutre, sec, frais
Provenance : Chine
Gel : non sensible au gel
Floraison : avril mai

CEDRUS ATLANTICA : 20 %



CEDRUS ATLANTICA
Cèdre de l'Atlas, Cèdre bleu

Feuillage : persistant, vert bleuté à sombre
Type de plante : conifère
Hauteur : 30-40 m, 7m d'envergure
Port : conique, branches ascendantes
Feuilles : petites feuilles aciculaires
Fleurs : -
Fruits : cône femelle ovoïde
Type de sol : sol acide ou calcaire drainé
Provenance : Afrique du nord
Gel : non sensible au gel
Floraison : anthèse en Septembre

GLEDTISIA TRICANTHOS : 50 %



GLEDTISIA BILOBA
Favier d'Amérique, Carouge à Miel

Feuillage : caduc
Type de plante : feuillu
Hauteur : 25 m
Port : conique
Feuilles : alternes, vertes, tendres et brillantes
Fleurs : minuscules, en grappes
Fruits : longues gousses aplaties
Type de sol : fertile, frais, acide ou neutre
Provenance : centre et Est des Etats-Unis
Gel : non sensible au gel
Floraison : juin juillet

PYRUS CALLERYANA : 10 %



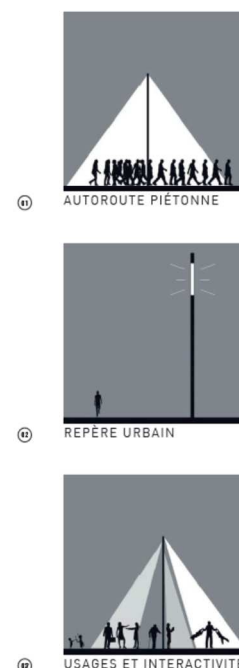
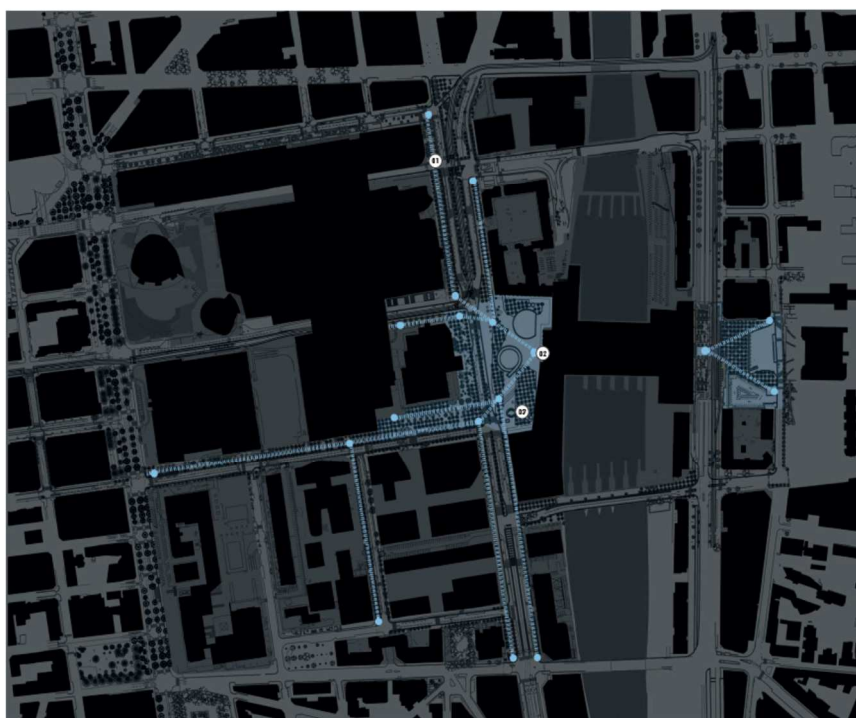
PYRUS CALLERYANA
Poirier de Chine

Feuillage : caduc
Type de plante : arbre fruitier
Hauteur : 11 m
Port : conique
Feuilles : alternes, ovoïdes à arrondies
Fleurs : blanches
Fruits : poires sphériques
Type de sol : frais, neutres, alcaline
Provenance : Chine
Gel : non sensible au gel
Floraison : fin avril début mai

Concernant la Lumière, la signalétique, les nouveaux services :

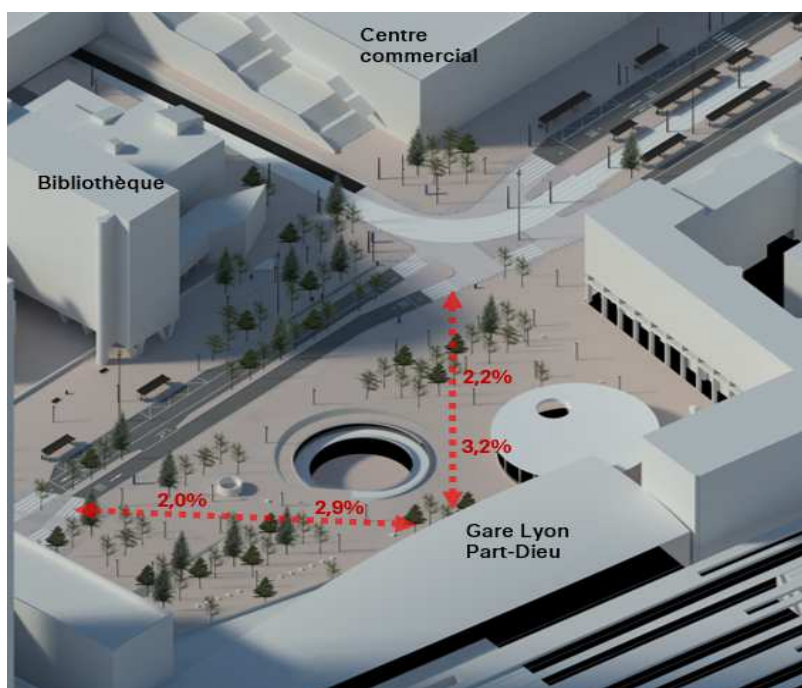
Le souhait est :

- d'adapter la lumière aux usages des places ou des rues, tout en veillant à ce que les contrastes ne soient pas trop importants d'une zone à une autre pour éviter tout sentiment d'insécurité (éclairage dynamique),
- de mutualiser plusieurs fonctions (vidéosurveillance, brumisateur, signalétique, wifi...) sur les mâts d'éclairage public afin de limiter leurs nombres,
- de mettre en place un pré-câblage de l'équipement wifi et de proposer des services pour les usagers notamment pendant les phases de travaux



Les places

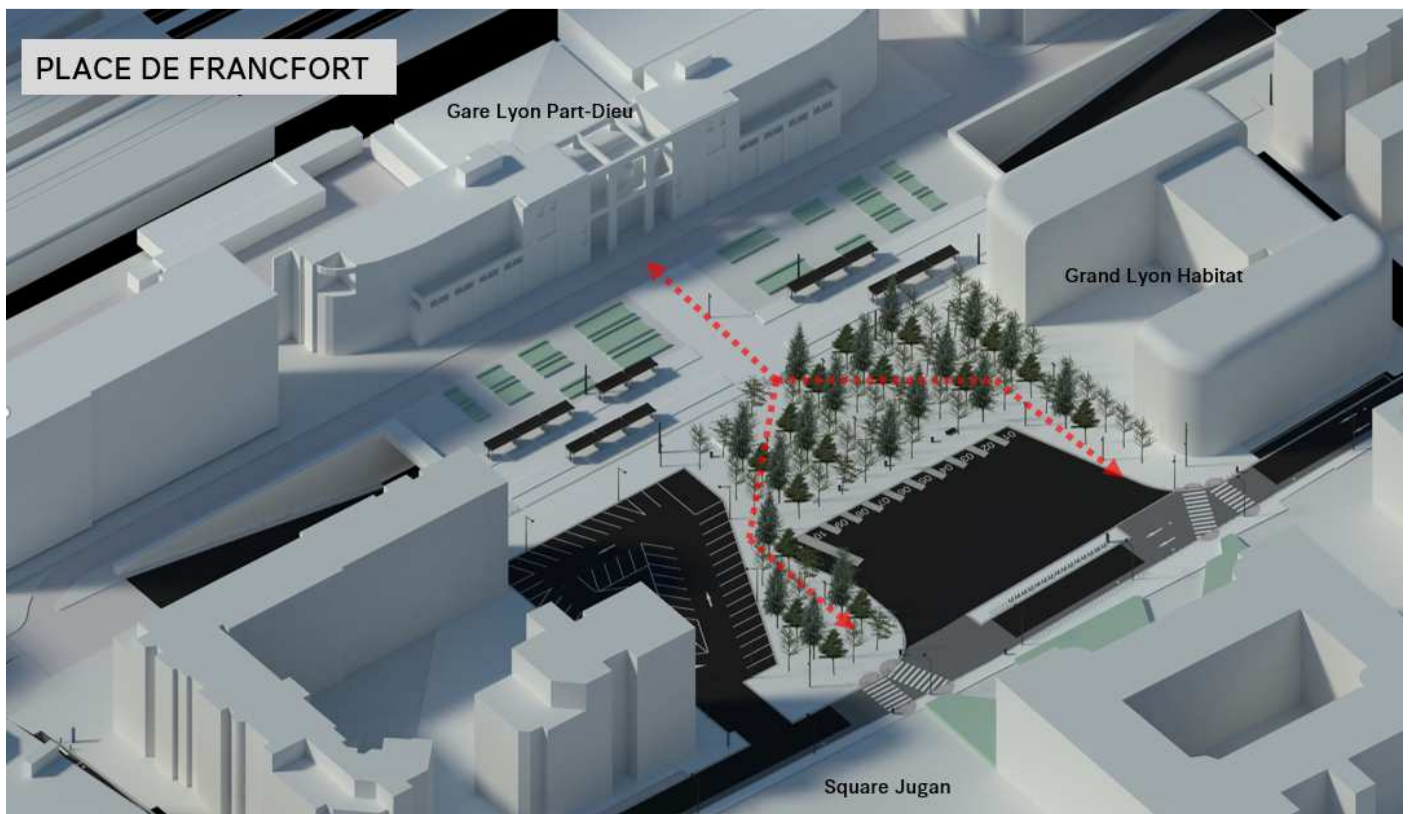
Un des principaux enjeux du projet urbain reste l'aménagement des espaces publics à destination notamment des piétons et des modes doux. La place Béraudier doit répondre à cet enjeu compte tenu des flux importants sur cet espace



L'itinéraire piéton qui sera suggéré par l'aménagement de la place et les matériaux devrait concourir à gommer la pente qui mène du boulevard Vivier Merle à l'entrée de gare et faciliter les déplacements piétons et PMR. Seuls quelques escaliers sont prévus au Sud de la place afin de réaliser un espace « à plat » à l'endroit où la pente serait sinon la plus forte (8 à 9 %).



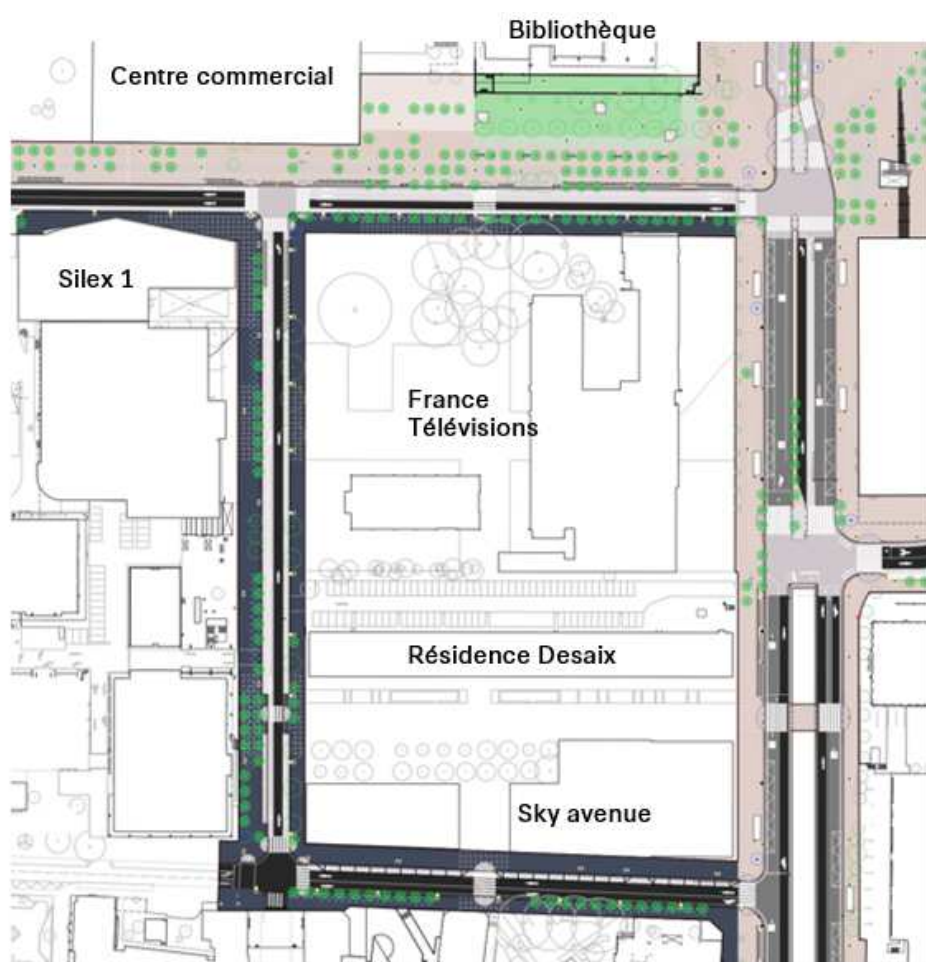
Côté Est de la gare, la place de Francfort sera une des premières places à être rendue au piéton pour plus d'un tiers de sa superficie. La gare routière sera réaménagée de manière à ce que son accès soit facilité, tout comme le parking minute. La rue Flandin sera à double sens entre la rue d'Aubigny et la place de Francfort pendant les travaux ce qui devrait contribuer à éviter le stationnement sauvage et le dépose minute en dehors du parking.





Les rues

Boulevard Vivier Merle et tunnel Vivier Merle Sud :



[LM1]

Boulevard Vivier Merle Nord

La liaison entre la Part-Dieu et les Brotteaux n'est pas facile aujourd'hui : trottoirs très étroits et pas de bandes cyclables. Afin de rendre cet accès agréable et sécurisé il est envisagé d'améliorer le programme initial en modifiant la sortie du tunnel Vivier Merle Et ainsi récupérer des surlargeurs qui seront dédiées aux flux piétons.



Rue Bouchut :

L'ouverture de la rue Bouchut à la circulation automobile entre le boulevard Vivier Merle et la rue des Cuirassiers permet de créer un véritable axe viaire en lien direct avec la place Béraudier . Un large jardin sera aménagé au pied de la Bibliothèque accompagné d'un mail piéton de 14 mètres de large. Deux bandes cyclables bilatérales seront insérées sur la rue Bouchut. La présence de séparateurs est encore à l'étude.



Calendrier prévisionnel des travaux :

1 - Place de Francfort / Rue Flandin (1 ^{ère} phase)	mi-2017 – fin 2018
2 - Rue Desaix	2018
3 - Place Béraudier	2018 - 2022
4 - Boulevard Vivier Merle	2018 - 2022
5 - Rue des Cuirassiers	2019
6 - Rue Servient	2019 - 2020
7 - Rue Mazenod	2022 - 2023
8 - Rue André Philip	2022 - 2023
9 - Rue Bouchut	2022 - 2023

La 2^{ème} tranche de Garibaldi, sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole, sera livrée fin 2017.
L'aménagement en site propre du C3 sur le cours Lafayette devrait être livré en 2018 (Sytral)

Echanges avec la salle

M. Fontaine, Habitant, déplore les embouteillages sur la rue Flandin dus au manque de signalétique du parking minute, sa difficulté d'accès et l'incivilité des conducteurs qui se garent en double file ou sur l'emplacement de la gare routière. Il souhaite disposer de plus de précision quant au déplacement prévu des cars. Il souhaite que la police municipale soit plus présente ou qu'il soit installé de la vidéo verbalisation.

Réponse : La place de Francfort est l'une des 1^{ères} places du quartier de la Part-Dieu à bénéficier d'aménagements : plus du 1/3 de la place est rendue aux piétons, le parking minute et la gare routière vont être recalibrés, leurs accès facilités et la signalétique améliorée en précisant la durée de gratuité. De plus, durant la période des travaux, et peut-être ensuite si l'expérience est concluante, la rue Flandin sera à double sens entre la rue d'Aubigny jusqu'au droit du parking minute. Cette modification de circulation empêchera le stationnement en double file. Ces différents aménagements devraient largement contribuer à améliorer la circulation sur le côté Est de la gare. Le départ de la gare routière est envisagé après 2022 lorsque la nouvelle voie L sera livrée.

M. Gascoin, représentant l'association « Les droits du Piéton » regrette que soit prévu l'installation de marches au sud de la place Béraudier, devant le Two Lyon contraire à l'esprit du « sol facile ».

Réponse : La place Béraudier accuse une pente assez importante entre le boulevard Vivier Merle et l'entrée de la gare, le hall étant sous les voies de chemin de fer. L'ajout de la galerie devant la gare réduit la profondeur de la place et donc accentue la pente. L'aménagement de la place avec notamment la construction de la rampe qui mènera au parking vélos placé dans la place basse conduira naturellement le flux piéton à utiliser les espaces piétonniers en diagonale avec une pente douce de 2,5 à 2,9 %. L'espace entre le boulevard Vivier Merle et le sud de la place Béraudier (au pied du Two Lyon) étant court, la pente est importante, ce qui explique que pour la « casser » il soit nécessaire d'y placer des marches.

M. Lassaue, Conseil de quartier, demande si on ne pourrait pas inverser la pente à l'endroit prévu pour les escaliers sur la place Béraudier.

Réponse : des terrasses pour les bars et/ou restaurants sont prévues au droit de la galerie et du Two Lyon d'où la nécessité d'avoir un sol plat pour accueillir les chaises et tables pour les clients. De plus, le hall accueillera à cet endroit une entrée pour les piétons.

M. Beau, Collectif Part-Dieu, souhaite savoir quel sera le mobilier urbain qui sera choisi et s'il est prévu d'installer des sanisettes sur la place Béraudier. Il s'inquiète également de la lisibilité qu'il y aura depuis la place Béraudier vers le centre du quartier en raison du jardin de la Bibliothèque.

Réponse : *Le mobilier urbain sera issu du catalogue de mobilier la Métropole. Des toilettes publiques seront certainement accessibles dans les services en gare. La liaison depuis la place Béraudier à Garibaldi par la rue Bouchut sera facilitée par la création de la trame verte amenant vers le cœur du quartier et la presqu'île en raison de la démolition du B10 et de la nouvelle signalétique.*

Mme Chevallier, Association cyclistes (la Ville à Vélo), s'interroge sur le stationnement vélo prévu sur l'espace public en complément du parking sous la place Béraudier et du maintien des itinéraires cyclables durant la période de chantier de la gare, notamment sous Pompidou et Paul Bert. Elle souhaite également connaître les voies qui seront limitées à 30 km/h.

Réponse : *suite à la concertation avec les associations cyclistes, de nombreux arceaux ont été ajoutés au projet d'espaces publics notamment à proximité de la bibliothèque et de la place de Francfort. Leur nombre reste encore à déterminer.*

Pendant la période des chantiers, des contraintes particulières seront données aux entreprises afin de maintenir au maximum les flux modes doux sur le quartier et plus particulièrement l'accessibilité à la gare.

Le programme des espaces publics prévoit qu'un certain nombre de voies soient limitées à 30 km/h (Desaix, du Lac, Cuirassiers, Bouchut).

M. Girard, demande si l'affichage publicitaire sera revu dans le cadre du projet. Il demande également si le pilier de la passerelle menant à la résidence de la Part-Dieu et les accès au parking de la Cité administrative seront modifiés pour faciliter les déplacements piéton rue Bouchut.

Réponse : *Le marché publicitaire est en cours de discussion avec la Métropole de Lyon et les nouvelles implantations de mobilier seront décidées lors de cette discussion. A ce jour, pas de projet d'enlèvement de la passerelle qui mène à la résidence Part-Dieu. Le projet de requalification de la Cité administrative pourrait voir modifier les accès parking et leurs sorties sur Bouchut mais rien ne sera opérationnel avant 2023.*

L'association Lyonnaise des sourds et malentendants (ALDSM) apprécie le projet de « sol facile » présenté par l'AUC mais attire l'attention des architectes sur la nécessité de veiller au confort des personnes malvoyantes. Demande d'intégrer des bornes multimédias spécifiques aux handicaps (ex signalétique au japon)

L'association Point de vue sur la Ville (déficient visuel) explique qu'il y a trop de potelets et que cela gêne la déambulation des mal voyants et suggère de pratiquer la vidéo verbalisation pour éviter le stationnement sauvage. Elle demande également si les feux tricolores vont être supprimés sur le boulevard Vivier Merle (aide au repérage) en raison de la suppression des flux automobiles.

Réponse : *les feux tricolores et sonores seront conservés sur Vivier Merle car, même s'il n'y a plus de circulation automobile au droit de la Bibliothèque, il y aura toujours des bus et des vélos qui croiseront les flux piétons.*

M.Tholly, regrette l'ouverture de trois voies de circulation sur la rue Bouchut qui va amener 250 véhicules/heure et créer une zone de pollution supplémentaire.

Réponse : *seules 2 voies de circulation sont prévues sur la rue Bouchut entre Vivier Merle et Cuirassiers. La 3^{ème} qui apparaît sur le plan est la voie Ouest-Est depuis Garibaldi jusqu'à la rue du Lac existe déjà aujourd'hui.*